

GAZETTE UNIVERSELLE,

OU PAPIER-NOUVELLES

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JARDI 26 janvier 1792

* * * Ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler assez tôt, pour ne pas éprouver d'interruption, & de vouloir bien rappeler dans la lettre d'avis l'adresse sous laquelle ils se doivent.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre particulière de Madrid, du 4 janvier.

(Coup-d'œil sur la politique de l'Espagne).

LA France, en se donnant une nouvelle constitution, n'a changé, ni quant au fond, ni quant aux formes, ses relations extérieures. Elle a maintenu dans leur intégrité les traités qui la lient aux autres puissances, & a donné une preuve éclatante de sa fidélité en se préparant à déployer toutes ses forces pour défendre l'Espagne, dans un tems où son propre salut lui faisoit une loi d'éviter la guerre. D'où vient donc que la cour de Madrid refuse de reprendre les communications officielles avec le ministre français, & semble agir de concert avec les ennemis qui ont conjuré la perte de la France? Nous en indiquerons les principales causes, & nous ferons voir qu'aucune ne justifie une politique qui tend à faire perdre à l'Espagne son allié naturel, ou à ôter à celui-ci les moyens de la garantir des entreprises de l'Angleterre.

La diminution du pouvoir royal est une de ces causes. Quoiqu'on ne puisse se dissimuler que ce pouvoir soi-disant absolu étoit souvent forcé de fléchir devant des intérêts particuliers, devant les prétentions des corps aristocratiques, il est certain que tous les princes, comme tous les ministres, préfèrent une autorité peu stable, mais arbitraire, à une autorité énergique, mais circonscrite. Je ne fais quel roi d'Angleterre, au moment où il dictoit des loix à l'Europe, envioit le sort d'un duc de Modène, dans le petit despotisme n'est arrêté que par son impuissance.

La réforme rigoureuse des abus qui déshonoroient le clergé, n'inspire pas moins d'éloignement aux Espagnols pour la nouvelle constitution française. Ils regardent le rétablissement de la discipline consacrée par le respect des premiers siècles de l'église, comme des atteintes portées aux principes de la foi : ils croient, d'après les brefs du pape, que la constitution civile du clergé renverse les dogmes les plus sacrés (*sacramentum dogmata*), comme si les conscriptions, les érections ou suppressions des évêchés ou des paroisses, &c. étoient des dogmes, & des dogmes plus sacrés que celui de l'Incarnation, ou de la Passion, ou de la Trinité, fondemens éternels du christianisme. Ces mêmes préjugés avoient occasionné une espèce de rupture entre la cour d'Espagne & celle de Naples, dans le tems que celle-ci avoit adopté, par rapport au clergé, les plans de réforme de Joseph II & de Léopold.

Rien peut-être n'a plus indisposé la cour d'Espagne contre la révolution française, que certains écrits où l'on calomnie, avec autant d'ignorance que d'injustice, la nation & le gouvernement espagnols. Les agens de l'aristocratie ne manquent pas de mettre sous ses yeux les feuilles les plus méprisables, & de les présenter comme l'expression de l'opinion générale. Ces écrits sont dictés par les ennemis de la patrie; mais il en est aussi que l'on doit à une injuste prévention. Nous avons vu avec peine l'estimable auteur de la *Feuille villageoise*, citer, pour donner une idée des Espagnols, le portrait qu'en a fait Montesquieu, comme si ce portrait avoit jamais été autre chose qu'une satire, & comme si les Espagnols n'avoient pas changé depuis que les *Lettres Persanes* ont paru. Ce peuple, malgré ses préjugés & les vices de son gouvernement, réunit peut-être plus de qualités estimables qu'aucun autre peuple moderne. Il est courageux, franc, fidele à ses promesses, désintéressé & humain. On lui dispute cette dernière qualité en rappelant la barbarie des conquérans de l'Amérique: c'est comme si on prétendoit prouver que nous sommes cruels en citant la S. Barthelemi. S'il est vrai que les Espagnols traitent mieux qu'aucune autre nation les malheureux esclaves, s'ils ont des attentions particulières pour la classe qui se voue au service personnel, s'ils ne repoussent jamais les pauvres & n'ajoutent jamais au malheur par

le mépris, il sera vrai de dire qu'ils ne cedent à aucun peuple en humanité. De tous les préjugés, les plus odieux sont ceux qui entretiennent les haines nationales. Il faut s'attacher à les combattre, mais en donnant l'exemple d'être justes. Ainsi, quelque prévention que les Espagnols aient contre nous, rendons hommage à leurs grandes qualités; songeons que tous les hommes instruits, loin de partager cette prévention, estiment la nation française, & pensent comme le marquis de la Mina, qui, à la bataille dell' Olmo, fit cette harangue laconique & sublime à son armée : « Mes amis, vous êtes Espagnols, & les Français » vous regardent ».

La crainte d'une révolution n'est peut-être pas ce qui donne au gouvernement espagnol le plus d'aversion pour la constitution française. Les causes qui ont produit une révolution en France n'existent pas en Espagne, ou n'y produiroient pas les mêmes effets. La dilapidation des finances, la surcharge des impôts, l'abus du pouvoir, &c. occasionneroient des soulèvemens, & non une révolution. La classe intermédiaire n'y réunit pas, comme en France, les lumières & les moyens de fortune nécessaires pour établir & consolider un nouvel ordre de choses. Les aristocrates du clergé & de la noblesse n'y pesent pas sur le peuple, & n'y sont pas tout-à-la-fois l'objet de la haine & du mépris. Non-seulement le clergé y supporte toutes les charges publiques; mais lorsque le besoin de la patrie l'exige, il paie des contributions extraordinaires. On ne parvient pas en Espagne à l'épiscopat & aux grands bénéfices par droit de naissance : aussi les ecclésiastiques y sont-ils respectés par leurs mœurs & par l'usage qu'ils font de leurs biens. Au lieu de les consumer dans un luxe scandaleux, comme la plupart des prélats français, ils les consacrent presque entièrement au soulagement des pauvres & à des objets d'utilité publique. Toledo doit à son archevêque actuel l'établissement de plusieurs manufactures : celui de Tarragone a relevé un aqueduc bâti par les Romains, & presque entièrement ruiné; celui de la Corogne a établi des ateliers de charité, & construit des promenades publiques; l'évêque de Segovie a embelli cette ville, & l'a rendue plus salubre en élargissant plusieurs rues, &c. Si tous les prélats & les bénéficiers espagnols ne font pas un usage aussi éclairé de leurs richesses, il en est peu qui oublient qu'ils ne sont que les administrateurs du patrimoine des pauvres.

La noblesse espagnole ne jouit pas exclusivement des places honorables & lucratives : elles sont ouvertes à tout le monde, & les plus importantes sont occupées ordinairement par des hommes nouveaux. Les grands d'Espagne, que l'on croit si orgueilleux, sont simples dans leurs manières, & pleins d'égards pour les classes inférieures. Ils ne connoissent ni les airs méprisans ni l'insolente politesse qui caractérisoient les nobles français. Il y a encore en Espagne des loix féodales qui arrêtent l'accroissement de la population & les progrès de l'agriculture; mais il n'y a point de servitude personnelle. Il n'est aucun pays au monde, dit Swinburne, où chaque individu en particulier semble plus pénétré de la dignité de l'homme. Aussi le moindre paysan n'y souffre ni mauvais traitemens ni menaces. C'est cette fierté naturelle des Espagnols, & leur attachement religieux à des usages & même à des préjugés anciens, qui les garantissent des vexations de l'aristocratie & des abus du pouvoir arbitraire, & qui préviennent le développement de plusieurs causes capables de produire une révolution.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 11 janvier.

L'archiduchesse nouvellement née a couru le risque d'être brûlée, ses langes ayant pris feu lorsqu'ils étoient chauffés. Heureusement que la peur a été plus grande que le mal.

Le conseil de guerre a été chargé de présenter à l'empereur un rapport sur l'état de tous les régimens, avec une liste particulière des officiers surnuméraires & de leur rang. Les travaux sont actifs dans les magasins & arsenaux; & tout-à-coup l'aspect est devenu guerrier dans les différens pays autrichiens. Il

droit que, d'un côté, la cour de Vienne n'ose pas se mettre à découvert à l'égard des Turcs; mais, de l'autre, il est certain que les hostilités à craindre de la part de la nation française, lorsque l'esprit de révolte subsiste toujours dans les provinces belgiques, sont les principaux motifs de ces précautions. En effet, si le feld-maréchal de Bender doit couvrir la frontière de l'Allemagne, particulièrement l'électorat de Trèves, & maintenir en même-tems l'autorité du souverain dans les Pays-Bas, il n'est pas douteux qu'une force telle qu'il y a actuellement sous ses ordres, & qui ne passe pas 50 mille hommes, a besoin d'être augmentée, ainsi qu'on assure que la demande en a été faite par M. de Bender.

De Cologre, le 16 janvier.

Comme il est impossible que le feld-maréchal de Bender se maintienne avec ses troupes dans les Pays-Bas, & qu'il défende en même-tems la frontière de l'empire contre une invasion française, il est facile d'expliquer les ordres que le conseil-aulique de guerre a expédiés de Vienne à tous les régimens dans les provinces héréditaires, excepté dans la Transylvanie, la Basse-Hongrie & la Galicie, de rappeler tous les semestriers, & de se tenir prêts à marcher au premier avis. Ces ordres concernent les officiers autant que les soldats; & les premiers doivent même prendre la poste extraordinaire, si autrement ils ne peuvent pas rejoindre assez tôt. On parle de la marche prochaine de douze régimens pour les Pays-Bas, avec un corps de Croates. Ces dispositions, que l'esprit réfractaire d'une partie de la nation brava comme suffisant à nécessaire, serviront sans doute à ceux qui n'aspirent en France qu'à la guerre, soit parce qu'ils se flattent que cette guerre détruira les restes de la monarchie, à prouver les dispositions hostiles de l'empereur à l'égard de la nation française: mais la cour de Vienne pense si peu à provoquer cette rupture, que le prince de Nassau est parti le 7 janvier de Coblenz pour s'y rendre, dans la vue de faire un dernier effort auprès de l'empereur, afin de le porter à quelque démarche décisive en faveur des princes & de la noblesse, mécontents de la nouvelle constitution.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

Colmar, le 17 janvier.

L'installation du tribunal criminel de notre département s'est faite hier au palais de justice, en présence du conseil général de la commune, & d'un grand nombre de spectateurs.

Une douzaine de prêtres séculiers & réguliers ont successivement prêté le serment devant les membres du directoire de notre district.

On vient d'ouvrir à Ribeauviller un Oratoire à l'usage des non-conformistes, ce qui ne contribuera pas peu à maintenir la paix dans cette ville, où le levain du fanatisme ne cesse de fermenter. La tranquillité n'a jamais été plus complète dans notre département.

L'empereur a fait afficher au Vieux-Brissack & dans toute l'Autriche antérieure, des placards qui défendent de recevoir dans les terres de sa domination des gens armés, d'y souffrir des rassemblemens, & d'y laisser entrer des armes & d'autres munitions de guerre appartenant à des étrangers. Les transfuges seront arrêtés & punis comme perturbateurs du repos public.

DÉPARTEMENT DE L'ISERE.

De Grenoble, le 19 janvier.

M. Barnave est arrivé de Paris depuis quelques jours: la garde nationale de Saint-Egreve lui est allée au-devant, &

l'a accompagné jusqu'à sa maison de campagne, où il est arrivé au milieu des acclamations de toute la commune. Dès qu'on a su à Grenoble qu'il étoit à Saint-Egreve, les corps administratifs lui ont envoyé des députés pour le féliciter. Les patriotes se réjouissent d'un retour qui dissipe tous les faux bruits, & qui ramène au milieu d'eux un législateur auquel ils se font plus tant de fois à témoigner leur reconnaissance.

Extrait du Journal patriotique de Grenoble. De l'imprimerie de la Société des amis de la constitution, (correspondante avec les Jacobins de Paris).

De Paris, le 26 janvier.

La municipalité vient d'annoncer à son de trompe, & de faire afficher une proclamation relative aux évènements occasionnés par la cherté du sucre. Cette proclamation contient les véritables principes, elle est bien propre à éclairer l'opinion publique & à instruire le peuple sur les malheurs qui résulteraient s'il lui étoit permis de taxer le prix des denrées. Voici la teneur de cette sage proclamation:

CITOYENS,

On vous égare. On veut vous entraîner à votre perte. Depuis longtemps les ennemis de notre liberté cherchent à occasionner un grand bouleversement; ils se croient arrivés à leur but. Ils seront trompés dans leur attente.

Ralliez-vous: fermez-vous; & regardez de sang-froid le piège qui vous est tendu.

Le sucre s'est élevé subitement à un prix excessif. Le peuple souffre de sa cherté; & nous en gémissons. Il cherche un remède à ses maux, & il croit le trouver dans des demandes tumultueuses. Il s'assemble en foule autour des magasins qui recèlent des marchandises dont il a besoin: il veut en fixer lui-même les prix. Tous ces attroupemens partiels occasionnent une fermentation générale; les mauvais citoyens se glissent dans ces groupes, échauffent les esprits, commandent le pillage, & veulent ainsi déshonorer le peuple, pour qu'on ait le prétexte de le calomnier & de sévir contre lui.

A quoi peuvent conduire ces désordres? A la disette & au renchérissement de toutes les denrées.

Croyez-vous que, tant qu'ils dureront ces désordres, celui qui a des marchandises au-dehors ose les faire entrer à Paris? Non, la crainte du pillage & de la dilapidation l'arrêtera.

Que peut obtenir le peuple par la violence? Un approvisionnement momentané & à bas prix; mais une fois cet approvisionnement consommé, il manquera de ce qui lui est absolument nécessaire, ou le payera au poids de l'or, & si les malveillans portoient le peuple à former de pareilles demandes pour toutes les espèces de denrées, une disette générale affamerait Paris.

Citoyens, ouvrez les yeux, voyez l'abîme où l'on vous plonge: gardez-vous de porter les coups les plus funestes à cette constitution que vous avez créée, que vous avez juré, & qui doit assurer votre bonheur.

Braves gardes nationales, gendarmes, troupes de ligne, la patrie compte sur vous; le zèle que vous avez montré dans toutes les circonstances périlleuses ne se ralentira pas; & vous ne cesserez de prouver, par votre civisme & votre courage, que vous êtes toujours les soldats de la constitution & de la liberté.

Lettre à M. Payen de Boisneuf.

De Paris, le 23 janvier 1792.

Pourquoi faut-il, monsieur, qu'on ait quelque chose d'essentiel à vous reprocher, lorsque vous plaidez la cause des colonisés? Il me semble qu'en voulant le bien, vous appelez la discorde dans la lettre que vous avez répandue avec profusion: on y lit ces mots:

« On explique aisément pourquoi la division regne entre les cultivateurs & les négocians habitans des villes. Les oiseaux de passage s'inquiètent peu du champ qu'ils dévastent; pourvu qu'ils s'engraissent. Ne voyez-vous pas pourquoi ils se sont joints aux mulâtres. L'intérêt seul est leur dieu, &c. &c. »

Par quel aveuglement funeste vous êtes-vous livré à cette déclamation injurieuse & inexacte? Vous parlez d'un concordat accepté avec empressement par les négocians, lorsque plusieurs paroisses où il n'y en a presque point y ont adhéré,

lorsqu'on entend dire de toutes parts que ce qui en fait l'essence a été désiré par ceux qui avoient quelques propriétés comme un moyen d'arrêter les brigandages.

Il ne suffit, monsieur, d'évoquer votre erreur pour en détruire l'impression, & pour venger ceux qu'elle offense. Je voudrois qu'ils fût également facile d'écouffer les méfiances qui divisent les négocans & les colons. Votre écrit ne produira pas ce bien : c'est cependant cette union seule d'une confiance mutuelle qui pourroit réparer les malheurs dont nous gémissons, ces malheurs épouvantables que la concorde & la modération eussent peut-être prévenus.

Comme grand propriétaire, comme membre de l'assemblée constituante & de son comité colonial, vous devez favoriser mieux qu'un autre que la propagation de ces deux vertus sera le plus sûr garant du bonheur public ; que les déclamations & les haïes l'ont assez troublé.

(Signé) J. Abille, négociant de Marseille, propriétaire à Saint-Domingue.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Guadet).

Du mardi 24 janvier. Séance du soir.

Parmi les députations qui ont paru à la barre, nous avons remarqué plusieurs citoyens d'Arles qui sont venus appeler la sollicitude de l'assemblée sur le sort malheureux qui menace la ville d'Arles & les départemens du midi. L'orateur s'est plaint vivement de la conduite filatueuse & négative de M. Antouelle & du comité de pétition. M. Antouelle, dit-il, nous avoit écrit : Venez vite, j'ai trois discours prêts. Nous sommes arrivés, & nous n'avons pu obtenir de lui trois paroles : nous avons trouvé le comité sourd & M. Antouelle muet. Les députés ont rappelé ensuite les manœuvres des habitans de la ville d'Arles, pour égarer le peuple & le porter à une contre-révolution. Ils ont fait des plaintes très-vives contre les commissaires endormeurs, qui disent chez l'aristocratie & soupent chez le fanatisme. Les officiers municipaux, les prêtres constitutionnels, les patriotes, sont impunément outragés & chassés.

Les pétitionnaires ont demandé 1°. que les dragons de Penthievre fussent retirés d'Arles ; 2°. que les commissaires fussent rappelés & mandés à la barre de l'assemblée ; 3°. qu'on y envoyât des gardes nationales, &c. &c.

Le rapporteur du comité de pétition a observé alors qu'il avoit commencé son rapport, mais que vainement il avoit mis au creuset les injures des deux partis, il n'en avoit pu tirer encore la vérité & la lumière. MM. Peyre & Mulot ont ajouté que la conspiration d'Arles s'étendoit jusqu'à Perpignan ; que le fanatisme & l'aristocratie se réunissoient partout pour combattre la raison & la liberté. L'assemblée a décrété qu'il y auroit une séance demain au soir pour faire un rapport sur les moyens de prévenir de plus grands désordres.

Si l'indignation de l'assemblée n'a pu se contenir au récit des désordres causés par le fanatisme dans les départemens du Midi, elle n'a pas moins gémi sur le sort de cinq volontaires du deuxième bataillon de Seine & Oise, qui ont été assassinés par des hommes fanatiques dans la paroisse de Maurepas près Péronne. On nomma un curé, dans cette paroisse, au milieu de l'installation on arbora un drapeau féodal, les volontaires le firent bientôt disparaître ; dès-lors la vengeance jura leur perte. Dix d'entr'eux s'étant rendus chez le curé, sans armes, pour le prier de ne point troubler la paix de ses concitoyens ; ils ne le trouverent point, & ils allèrent se rafraîchir dans l'auberge dite du tiers-état ; là, ils furent assaillis à coups de pierres, à coups de fusils : un d'entr'eux a

été tué & plusieurs ont été blessés. Ils se retirèrent à Péronne, le maire donna ordre au commandant de bataillon de marcher avec sa troupe vers Maurepas.

Les blessés étoient dans les rangs ; on craignoit les suites d'une indignation trop naturelle : mais le commandant, pour faire taire toutes les passions, n'eut qu'à dire : vous êtes les soldats de la patrie & de la loi, tout fut tranquille. L'un des assassins fut arrêté : la liberté lui fut ensuite rendue, & cette liberté fut respectée par les volontaires qui emportoient le cadavre de leur frère. Les soldats de la patrie n'ont pas voulu se livrer à la vengeance, & ils sont venus implorer la justice auprès de l'assemblée nationale.

Cette conduite a été comblée des éloges qu'elle mérite, & l'assemblée en a fait mention honorable au procès-verbal.

M. Dumas a repris son rapport sur le mode de recrutement.

Après la lecture de plusieurs projets de décrets qui ont été ajournés, M. Broussonnet a fait décréter qu'il seroit accordé une somme de 40 mille 800 liv. pour les travaux des mines, & 400 liv. par an pour chacun des élèves.

Séance du mercredi 25 janvier.

On a fait lecture d'une lettre d'un jeune homme de 14 ans, qui offre à la patrie un assignat de 50 liv. qu'il réservoir pour acheter une montre. (Mention honorable au procès-verbal.) L'assemblée a passé à l'ordre du jour sur une motion de M. Dorysi, qui proposoit de frapper une médaille en mémoire du serment du 14 janvier ; & elle a renvoyé au comité de commerce une lettre de la municipalité de Grenoble, qui dit que par une suite des accaparemens & des exportations, elle se trouve dans une grande détresse de bled.

Parmi les adresses qui ont été lues à l'ouverture de la séance, nous avons remarqué celle des citoyens de Bordeaux ; elle est conçue en ces termes :

« Représentans du peuple françois, le roi vous a proposé la guerre, l'honneur de la nation la demande, la juste indignation la sollicite ; vous jugerez dans votre sagesse si son intérêt la permet. La confiance du peuple repose sur vous : prononcez s'il doit imposer aux tyrans, ou par la terreur de ses armes, ou par une contenance fière & tranquille. Parlez, & à votre voix 300 mille bras prêts à frapper hâteront ou suspendront leurs coups ; nos légions invincibles voleront à l'ennemi ou l'attendront de pied ferme. Mais si vous ordonnez la guerre, annoncez à l'univers que le peuple françois prend les armes pour sa liberté, & qu'il ne les posera qu'après la victoire ; que ses perfides ennemis éprouveront sa justice, s'ils n'implorent sa clémence. Ils osent se flatter de nous amener à une capitulation, les lâches ! ils nous prétent leur ame ; les vils esclaves pensent juger des hommes libres.

« Apprenez, infâmes suppôts du despotisme, si vous pouvez le comprendre, qu'un peuple qui a conquis & goûté la liberté, fait la conserver ou périr. La liberté du peuple françois repose sur sa constitution ; toucher à l'une, c'est attaquer l'autre : malheur aux téméraires qui oseroient porter un main profane sur cette arche ! Le dernier François poussera le dernier soupir ; ce vaste territoire ne sera qu'un monceau de cendre ; la nation entière disparaîtra de dessus la face du globe, avant qu'un sol soit effacé de ce livre sacré.

« Vous, législateurs, à qui fut remis ce précieux dépôt, vous en répondez à la nation, & nous comptons sur votre fidélité, comptez sur notre courage ; si vous mourez à votre poste, vous mourez les derniers : la constitution toute entière ou la guerre, la victoire ou la mort, tel est le cri général de tous les patriotes ; tremblez, perfides ennemis de la constitution ».

La discussion s'est engagée ensuite sur l'office de l'empereur. M. Dayerout a le premier pris la parole : la philoso-

phie, a-t-il dit, qui exista avant les trônes & qui régnera sur leurs débris, voilà l'ennemi contre lequel les rois se sont déclarés. violez l'égalité, rétablissez le despotisme & vous verrez tous les cabinets de l'Europe vous tendre l'olivier de la paix; on n'ose pas vous proposer une paix franche, ni une guerre ouverte. Ici M. Daverhoul a retracé les manœuvres diplomatiques de l'Europe, & l'esprit tergiversateur de Léopold; il a fait sentir qu'il ne seroit pas sage de se reposer sur les progrès de la révolution françoise chez les orateurs étrangers. Ce n'est pas, disoit-il, en bâtissant des châteaux en Espagne, que vous pourrez consolider la constitution en France.

M. Daverhoul a demandé la question préalable sur le projet de M. Brissot, comme portant sur l'hypothèse fautive d'une ligue offensive; il a demandé également la question préalable sur l'amendement de M. Isnard, qui avoit proposé d'exiger de l'empereur qu'il retirât des Pays-Bas les troupes qui sont au-dessus du nombre fixé par les traités. Le projet de M. Daverhoul tendoit à obliger Léopold à reconnoître la constitution françoise, seule base des traités & des alliances. Il a proposé de fixer au premier mars l'époque à laquelle l'empereur devroit avoir donné une réponse précise.

L'assemblée a ordonné l'impression du discours de M. Daverhoul.

M. Condorcet a paru ensuite, il est remonté à l'origine de la révolution; il a montré que la constitution françoise n'est que l'expression du vœu de la nation; il a fait envisager l'Espagne & l'Empire comme opposés à cette volonté nationale, & il en a conclu qu'il falloit chercher ailleurs des alliés & des amis. Il a jeté les yeux sur l'Angleterre, sur la Pologne, sur la Prusse, &c. &c. Il a vu ces différens états, par leurs principes & par leurs intérêts, portés à contracter une alliance avec la France. Après avoir donné à ses idées de plus grands développemens que nous ferons connoître, M. Condorcet a proposé de décréter que le roi seroit invité d'envoyer aux puissances des ambassadeurs d'un patriotisme connu, & de former des alliances qui, ayant pour base l'égalité constitutionnelle, assureroient la prospérité commune de chaque empire. Le discours de M. Condorcet ne renfermoit aucune proposition précise sur laquelle l'assemblée pût statuer. Le projet de M. Hérald, qui a parlé après M. Condorcet, a seul concilié tous les suffrages, & il a été décrété en ces termes :

Décret sur l'office de l'empereur.

Art. 1^{er}. Le roi sera invité, par une députation, à déclarer à l'empereur qu'il ne peut traiter avec aucune puissance qu'au nom de la nation françoise & en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la constitution.

II. Le roi sera invité à demander à l'empereur, s'il entend, comme chef de la maison d'Autriche, vivre en bonne intelligence avec la nation françoise; s'il renonce à tout traité & conventions dirigés contre la souveraineté, l'indépendance & la sûreté de la nation.

III. Le roi sera invité de déclarer à l'empereur, qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1^{er} mars prochain, une satisfaction pleine & entière sur les points ci-dessus dénommés, son silence, toute réponse dilatoire ou évasive, seront regardés comme une déclaration de guerre.

IV. Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes & les plus vigoureuses pour que les troupes

françoises entrent en campagne au premier ordre qui leur sera donné.

V. Le comité diplomatique est chargé de faire un rapport sur le traité de 1756.

La discussion a été interrompue par l'admission à la barre, du maréchal de Rochambeau, dont la présence a excité les plus vifs applaudissemens. Il a exprimé sa reconnaissance à l'assemblée sur le décret qu'elle a rendu en sa faveur, & il a juré de nouveau de servir la patrie autant que ses forces physiques & morales le lui permettraient. En parlant du zèle & de l'émulation des gardes nationales & des troupes de ligne, le brave général a dit : « Je suis trop vieux pour être leur frère, mais je suis leur père commun ». Il a recommandé à l'assemblée de s'occuper des mesures les plus propres à assurer le succès d'une campagne, & il a demandé qu'on donnât le commandement aux officiers de troupes de ligne, sur les gardes nationales. Il attend tout du zèle du ministre de la guerre, & de la sagesse des délibérations de l'assemblée.

Sur la proposition de M. Dumas, l'assemblée a ordonné l'impression & l'envoi à l'armée du discours de M. de Rochambeau; il excitera sans doute par-tout la même sensation que dans l'assemblée nationale, & tous les citoyens se réuniront pour applaudir au patriotisme du général.

Paiement des six derniers mois 1791. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	33 ½	Cadix.....	24 l. 5 s.
Hambourg.....	310.	Gènes.....	153.
Londres.....	17 ¾	Livourne....	163.
Madrid.....	24 l. 5 s.	Lyon, pay. des Rois...	1 ¾ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 25 janvier 1792.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2192 ½
Portion de 1600 liv.....	1400.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	445. 46.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.....	1 ¾. 2 ¾. 2 p.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	5 ¾. 7. 6 b.
A&. rouv. des Indes. 1418. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 24. 25.	26. 27. 28.
Caisse d'Escompte... 3875. 70. 65. 55. 60. 62. 65. 62. 60.	
Demi-Caisse.....	1930. 35. 22. 20. 22. 24. 22.
Empr. de 80 millions, d'oct. 1789.....	1 ¾. 2 ½. 2. 2 ½ p.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	93. 92 ¾.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	86 ¾.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e . 82 ½. ¾. 83. 82 ¾.	
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. l.....	81 ½.

SPECTACLES.

Académie royale de Musique. Auj. Phèdre & Hyppolite, suiv. de la Chercheuse d'Esprit.

Théâtre de la Nation. Aujourd'hui, le Jaloux sans amour, suiv. des deux Pages.

Théâtre Italien. Aujourd. Blaise & Babet, suivi du Comte d'Albert.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aujourd. Macbeth, suiv. des Plaideurs.

Théâtre de Mlle. Montanier. Auj. Gertrude ou le Suicide, suiv. des Tromperies, Finesse & Subtilités de Patelin l'Avocat,

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, il doit être adressé les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.